

Certiphyto initial : Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutiques Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (CIPP DENSA initial)



Contexte



L'achat, l'application et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont subordonnées à la détention d'un certificat individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques (communément appelé certiphyto ou cipp) – article L254-1 du code rural.

Le Certificat Individuel Professionnel atteste des connaissances nécessaires à l'utilisation, en sécurité, des produits et à la réduction de leur usage.

Objectifs de la formation

Acquérir le certiphyto nécessaire à l'exercice de ses activités professionnelles :

- Décideur en entreprise Non soumise à agrément : pour que les agents qui achètent les produits et décident des méthodes de lutte contre les ennemis des végétaux
- Opérateur : pour les agents qui appliquent les produits phytosanitaires sur consigne

Public concerné

Tout professionnel qui travaille avec les produits phytopharmaceutiques (achat et application).

Le certiphyto a une durée de validité de 5 ans et doit être renouvelé avant sa limite de validité.

Taux de satisfaction 2021 : 95%

Prérequis des participants

Aucun

Contenu

Le contenu s'adapte aux différents certificats et traite les thèmes :

- Réglementation et sécurité environnementale : Cadre réglementaire lié à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et mesures à prendre en compte pour la protection de l'environnement.
- Santé sécurité de l'applicateur : Risques pour la santé et mesures à prendre en compte pour la sécurité des utilisateurs.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives : Techniques alternatives, notion de biocontrôle et raisonnement des interventions dans un contexte de protection intégrée des cultures ou des espaces.

Remarque : il est possible d'obtenir son certificat en passant uniquement un test

Méthodes et moyens

Alternances d'apports par exposés sur diaporamas, de recherches d'informations et d'échanges sur situations vécues par les participants.

Possibilité de sessions à la demande

Mode de validation des acquis

Test intermédiaires sous forme de qcm et test final validant le certificat si seuil de réussite atteint .
En cas d'échec au test final une journée complémentaire de formation doit être effectuée .

Taux de réussite 2021 : 100%

Intervenants

Responsable de formation : Isabelle Mennechet, formatrice au cfppa du Haut Rhin, Ingénieure en techniques horticoles



14 heures
2 jours



Rouffach



à convenir

Tarifs 2022

340€ nets* par participant

*Organisme non assujetti TVA

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut : par Opco, FAF, par l'entreprise, Pôle Emploi... :
Nous consulter



NOUS CONTACTER :

- Isabelle MENNECHET Formatrice- 03 89 78 73 071--
cfppa.rouffach@educagri.fr